

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 013-5837/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Éa Eco-Entreprises

MET 19/10581/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'Excellence.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir les pôles de compétitivité mais aussi d'autres clusters rassemblant entreprises et centres de recherche autour d'une filière stratégique.

Association créée en 1996, Éa Eco-entreprises a pour mission d'accompagner les éco-entreprises régionales dans les différentes étapes de leur parcours de croissance en favorisant notamment l'émergence de solutions et de services innovants visant à comprendre, mesurer, prévenir, limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Fort de ses 160 membres parmi lesquels l'on compte plus de 150 entreprises, Éa Eco-entreprises développe une approche multi-filières (eau, déchets, sites et sols pollués, énergies renouvelables, génie écologique,...) unique en région et positionne ainsi les éco-entreprises comme acteurs de l'économie circulaire.

Le réseau constitue ainsi pour tout acteur public ou privé qui souhaite s'engager dans l'économie circulaire, un véritable centre de ressources des solutions concrètes et efficaces existantes.

Reconnue pour son expertise dans le domaine de l'eau, Éa Eco-entreprises porte la délégation de la Région Sud du Pôle de la filière de l'eau depuis 2010 et assure à ce titre l'animation de la filière Eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Seul cluster à rassembler différentes filières dédiées au développement durable, Éa Eco-entreprises facilite la transition des territoires en valorisant les solutions opérationnelles de ses membres auprès des donneurs d'ordre publics et privés.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019

L'association souhaite que Provence-Alpes-Côte d'Azur soit un territoire où les éco activités font naître de nouveaux modèles économiques.

En 2019, les actions d'appui technique au renforcement et au développement économique des filières aussi accompagnées se déclineront par les leviers de compétitivité suivants :

Développer et animer le Réseau

L'association développe depuis de nombreuses années des outils d'animation de son éco-système visant à mettre en relation l'ensemble de ses parties prenantes (entreprises, centres de recherche et de formation, collectivités, associations, organismes de développement économique, etc...) dans une triple perspective de développement de l'innovation, des courants d'affaires et donc de l'emploi, et de partage d'expériences.

Elle anime le réseau en s'appuyant sur les partenariats créés par l'association avec les autres acteurs régionaux, nationaux ou internationaux : information et sensibilisation sur des domaines réglementaires ou stratégiques, détection de besoins pouvant faire émerger des projets de R&D collaboratifs, identification de compétences complémentaires au sein du réseau (journées techniques, newsletter, groupes de travail, formation, ...).

Les outils développés ces dernières années permettent désormais :

- La diffusion d'informations auprès des « clients » des membres ;
- L'information des membres du réseau sur des points spécifiques ;
- Le renforcement des capacités des PME ;
- Le développement du sentiment d'appartenance au réseau et de la solidarité inter-entreprise.

Le programme 2019 met en avant les actions suivantes :

Renforcer et animer le réseau :

- Rencontrer les adhérents pour évaluer leurs besoins spécifiques et proposer un accompagnement ciblé ;
- Intégrer de nouveaux membres ;
- Organiser « 3 Éa Business Time » chez ses membres.

Valoriser et promouvoir les savoir-faire :

- Participer au Salon des Maires (17 membres Éa intéressés) en partenariat avec les autres pôles Ecotech régionaux ;
- Organiser 3 rencontres DO/Eco-PME dont 1 sera dédiée à l'économie circulaire / achats ;
- Organiser une rencontre Business « solutions environnementales pour l'industrie » en collaboration avec la CCIMP.

Orienter vers de nouveaux marchés

- Positionner les adhérents le plus efficacement possible vers de nouvelles opportunités ;
- Sujets retenus pour 2019 : Territoires zéro-plastiques, photovoltaïque, recyclage des minéraux dans les projets de BTP et d'aménagement de territoires.

Accompagner les entreprises en termes de RH, trésorerie, investissement

- Faisabilité technique du projet, réalisation du pré-diagnostic RSE de l'entreprise ;
- Mise en relation avec les membres du réseau experts et avec des potentiels financeurs ;
- Aide à la décision stratégique, conseil à la rédaction des dossiers, aide au pitch.

Accompagner l'Innovation

Le dispositif Encourage la culture de l'innovation au sens large et accompagne individuellement les entreprises par la veille et diffusion des appels à projets, des montages de projets et des labellisations, financement et suivi des projets.

Éa Eco-entreprises étant la délégation régionale du Pôle de compétitivité de la filière Eau, les entreprises bénéficient pour cette filière, de l'expertise du Comité de labellisation du Pôle pour les projets de FUI :

- Veille à la diffusion des appels à projets, informations stratégiques, offres ;
- Montage des projets ;
- *Labellisation, financement et suivi des projets.*

Promouvoir les éco-PME à l'International

Éa Eco-entreprises anime la thématique International à travers son Club International : outil permettant de rassembler les éco-entreprises déjà ou potentiellement exportatrices sur des sessions de formation, débriefing de missions et échanges d'expériences.

L'accompagnement au développement international est devenu l'un de ses axes de développement principal, ce qui lui confère une expertise sur le sujet et un réseau de partenaires importants en France et à l'international.

L'enjeu principal consiste à accroître la culture de l'international dans les PME pour développer des parts de marché et valider leur capacité à exporter leurs savoir-faire ou leurs produits, via :

- La collecte et la diffusion de l'information stratégique auprès des adhérents, l'échange des informations, l'accompagnement et l'animation à travers son club international ;
- L'échange des informations lors des réunions du Club-International organisées sur des thématiques précises répondant aux besoins et attentes des membres.

Former et développer l'emploi

Les formations proposées visent à aider les chefs d'entreprise à anticiper sur leurs compétences et celles de leurs salariés via une offre de formations spécifiques.

Pour 2019 l'association prévoit :

- Une formation sur la transformation digitale des entreprises ;
- Un accompagnement des membres sur les problématiques RH & Animation du club RH ;
- La valorisation des compétences des membres auprès des structures de formation (AMU et écoles d'ingénieurs).

Pour mener à bien ces actions, Éa Eco-entreprises sollicite une subvention de 20 000 euros auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence, correspondant à 3,67 % du budget prévisionnel d'un montant de 544 193 euros.

La dépense se répartit de la façon suivante :

- 15 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix
- 5 000 euros sur le Budget Principal Métropolitain.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier les modalités de versement se feront comme suit :

- Un acompte de 80% dès l'approbation de la subvention sur demande du bénéficiaire,
- Le solde de 20% sur production des comptes annuels et remise du bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 mai 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité et autres clusters qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique,
- L'intérêt de soutenir les actions d'Ea Eco-entreprises qui participent au développement de la filière « Energie et Environnement » une des six filières d'excellence de notre territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Éa Eco-entreprises une subvention de 20 000 euros. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 5 000 euros sur le Budget Principal Métropolitain
- 15 000 euros sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits au :

Budget Principal Métropolitain, en section fonctionnement, sous-politique B370, chapitre 65, nature 65748, fonction 61 ;
Budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique
et Innovation technologique

Gérard BRAMOULLÉ

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019